

Séance du : 10 avril 2025**n° 16/2025****L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18 heures.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Associatif et Culturel de Labastide d'Anjou, sous la présidence du premier Vice-Président Mr Christian PORTET.

Mr Serge BARTHES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian CAMINADE, Christian CESSSES, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Philippe GREFFIER, Olivier GUERRA, Laurent HOURQUET, Olivier JULLIN, Marius MILHES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Gérard LAVIGNE, RAMONDA Hervé.

En exercice : 63

Présents : 32

Avait donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES, Jean LAGOUTTE à Michel FERRET, Patricia MALMAISON à Christian PORTET.

Nombre de voix : 35

Excusés :

Philippe BARBASTE, Jacques DANJOU, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Christian LAGENTE, Marie-France LOISEL, Daniel RUFFAT, Serge SERRANO.

Objet : Affectation du résultat 2024 du budget « Toiture photovoltaïque »

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 073,70
- un excédent reporté de :	1 036,50
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 110,20
- un excédent d'investissement de :	0,00
- un excédent des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	0,00

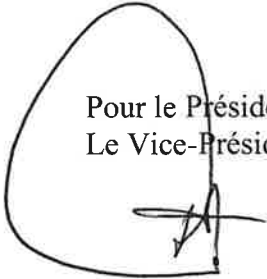
Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

• RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	2 110,20
• AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
• RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 110,20
• RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) - EXCEDENT :	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus à l'unanimité.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Labastide d'Anjou, le 10 avril 2025

Pour le Président empêché
Le Vice-Président



Christian PORTET

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20250410-16_2025-DE